

Question sur le droit viager

Par **domii**, le **06/03/2022** à **22:58**

Bonjour,

Je n'ai pas compris une notion en droit des successions.

Si un conjoint survivant décide de quitter le logement qu'il peut occuper grace au droit viager, peut-il demander un remboursement ?

Si le CS quitte le logement avant son décès, quelles en sont les conséquences ?

Merci à vous